

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 11

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints

- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,

Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc – M. CAPDEVILLE Bernard – M. POMMERY Terry

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/01

Demande d'agrément « Espace de Vie Sociale » et demande de subvention s'y rapportant

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un « Espace de Vie Social » (EVS) au 17 rue Chef de Ville (anciennement occupé par l'association « C'est déjà ça »). L'ouverture est prévue pour septembre 2021.

En relation étroite avec les services de la CAF durant les phases de diagnostic, de définition des besoins et de cadrage du projet, les objectifs poursuivis par cette structure seront les suivants :

- ✓ Renforcer les liens et les solidarités entre les habitants, les générations et les acteurs locaux.
- ✓ Soutenir la fonction parentale, accompagner l'enfance, la jeunesse et les familles (réussite éducative).
- ✓ Favoriser le « mieux vivre ensemble » et la citoyenneté.
- ✓ Proposer une offre de services utiles à la population.
- ✓ Mener des actions d'accompagnement vis-à-vis de publics fragiles.
- ✓ Favoriser l'accès à la culture et au numérique.
- ✓ Permettre une appropriation de l'environnement et du cadre de vie local et favoriser la proximité.

Considérant les objectifs du projet EVS,

Considérant les investissements à programmer pour rendre effectif cette ouverture (travaux d'investissement, achat de fournitures et de matériels...)

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un « Espace de Vie Sociale » au 17 rue Chef de Ville,

SOLLICITE un agrément « Espace de Vie Sociale » auprès de la CAF et autorise madame le Maire à signer une telle convention,

APPROUVE le programme d'investissement et autorise madame le Maire à solliciter toute subvention pour financer ces dépenses,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Actués de réception en préfecture
077-217103974-20210726-2021-07-01-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 11

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints
- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M.
LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M.
BARBIER François – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc – M. CAPDEVILLE Bernard – M. POMMERY Terry

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/02

Création d'une Commission Municipale « Espace de Vie Sociale »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre d'une gouvernance représentative et efficace, il convient de créer une instance collégiale ad hoc qui sera chargée du suivi régulier des actions de la structure :

- ✓ Réflexion sur l'organisation,
- ✓ Proposition d'amélioration des services,
- ✓ Recherche de synergies avec la municipalité,
- ✓ Contrôle des actions entreprises,

Cette commission sera composée d'élus et de personnes qualifiées extérieures :

- ✓ le Maire (président de la commission),
- ✓ 4 élus municipaux,
- ✓ 4 habitants représentants un secteur donné (enfance, seniors, famille et adolescents de 12/18ans).

Cette commission se réunira au moins 1 fois par trimestre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020/06/08 portant désignation des membres des commissions municipales,
Vu le Règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil Municipal,
Vu le projet de création d'un « Espace de Vie Social » au 17 rue Chef de Ville,

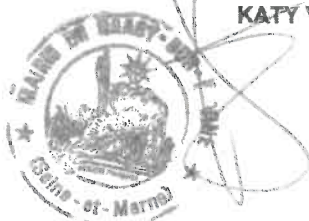
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'une commission municipale « Espace de Vie Sociale »,

FIXE sa composition comme suit : Madame le Maire, présidente, 4 élus municipaux et 4 personnes qualifiées extérieures.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021



Le Maire,
KATY VEYSSET

Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-02-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints
- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M.
LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M.
BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc – M. POMMERY Terry

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/03

Décision modificative sur le budget unique 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des anomalies ont été détectées sur le budget unique 2021 et qu'il faut procéder à des modifications en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes sur le budget unique 2021 :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
R 002 : Résultat reporté	0,15 €	
TOTAL modifications recettes	0,15 €	
D 6068/011 : Autres matières et fournitures	0,15 €	
D 6068/011 : Autres matières et fournitures		51 €
D 6811/042 : Dotation aux amortissements immos	51 €	
TOTAL modifications dépenses	51,15 €	51 €
INVESTISSEMENT		
D 21538/041 : Autres réseaux	50 000 €	
D 21538/021 : Autres réseaux		50 000 €
TOTAL modifications dépenses	50 000 €	50 000 €

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-03-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints

- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M.

LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M.

BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,

Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc – M. POMMERY Terry

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/04

Convention financière de reprise du compte épargne temps d'un agent

Mme le Maire indique qu'un agent ayant été recruté par voie de mutation dans notre commune au 1^{er} juin 2021 disposait d'un compte épargne temps chez son ancien employeur (la commune de la Ferté-sous-Jouarre).

Cet agent n'ayant pu récupérer ses jours cumulés avant sa mutation, il s'agit de conclure une convention financière qui a pour objet de définir les conditions de reprise du compte épargne temps de l'agent, dans le cadre de sa mutation de la ville de La Ferté-sous-Jouarre à la ville de Saâcy-sur-Marne.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention financière de reprise du compte épargne temps pour un montant de 3487,50 €

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention et tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-04-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints

- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M.

LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M.

BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,

Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc – M. POMMERY Terry

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/05

Convention de stage relative à l'amélioration de la communication de la commune

Madame le Maire expose qu'une étudiante stagiaire a été recrutée du 17 mai 2021 au 16 juillet 2021 pour développer notamment mettre à jour et enrichir le site Internet de la commune.

Une convention a été signée avec l'élève et son école (Lycée polyvalent de Coulommiers). S'agissant d'un stage de 2 mois, la gratification est régie par l'article L124-1 du code de l'éducation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L124-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu les articles D124-1 et suivants du code de l'éducation,

Considérant que l'article L124-8 du code de l'éducation prévoit que « Lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages ou la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement dont le montant est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 3221-3 du code du travail ».

Considérant que l'article D124-8 du code de l'éducation prévoit que « tout organisme d'accueil peut prévoir de verser une gratification lorsque la durée [...] du stage est inférieur à la durée définie à l'article L124-6 » (2 mois consécutifs).

Considérant que la convention prévoit une présence en mairie du stagiaire sur 2 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE de verser une gratification, au stagiaire concerné.

FIXE cette gratification à 1173.90 € pour l'intégralité de sa période de stage.

Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-05-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

AUTORISE le maire à signer tout document, dans le cadre de l'exécution de cette décision et à procéder au mandatement de la dépense.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-05-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 16

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints
- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M.
LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M.
BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc – M. POMMERY Terry

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/06

Conventionnement relatif à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Madame le Maire informe que la commune a participé à l'appel à projet « socle numérique dans les écoles élémentaires » dans le but de développer des usages numériques au service de l'innovation pédagogique, contribuant à la réussite scolaire et l'adaptation des plus jeunes aux outils numériques.

En conséquence, le projet vise à équiper les espaces suivants en tableau numérique interactif :

- ✓ Classe de CM1,
- ✓ Classe de CE2,
- ✓ Classe de CE1.

Cela permettra une continuité pédagogique du CE1 au CM2.

Ce projet est soutenu financièrement par l'académie, à raison de 70% des dépenses pour le volet équipement (dans la limite de 3500€ de dépenses subventionnables) et 50% pour le volet services et ressources numériques (dans la limite de 20€ pour deux ans, par élève scolarisé en élémentaire).

Vu le projet d'investissement présenté,

Vu le projet de conventionnement,

Entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention relative à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

APPROUVE le projet d'investissement décrit,

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention et tout document se rapportant à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-06-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints
- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. POMMERY Terry – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/07

**Décision relative au recours gracieux sollicité par M. LUCAS
contre la délibération n°2021/03/06.**

Madame le Maire informe que, par courrier en date du 1^{er} juin 2021, le gérant du camping de Saâcy-sur-Marne, M. LUCAS, a adressé un recours gracieux contre la délibération n°2021/03/06 qui avait rejetée toute exonération de loyers.

Monsieur LUCAS indique dans son courrier que cette décision lui semble inadaptée considérant :

- ✓ « Que les campings de France ont fermé conformément aux annonces du gouvernement le 16 mars 2020 au 15 juillet 2020 ».
- ✓ « La perte considérable du chiffre d'affaire »,
- ✓ « La variation à la baisse de l'activité par rapport à la valeur locative ».

Pour rappel, dans son courrier en date du 30 novembre 2020, le gérant du camping de Saâcy-sur-Marne, M. LUCAS, a fait une demande d'exonération et de réduction de loyers pour compenser les pertes induites par la crise de la COVID 19 soit :

- ✓ Une exonération totale du loyer sur une période d'un an,
- ✓ Une baisse du montant des loyers futurs de 60% et une absence d'augmentation durant 5 ans.

Madame le Maire rappelle que :

- ✓ Les ERP jugés non essentiels (compris les campings) ont été fermés administrativement à partir du 16 mars 2020, lors du confinement.
- ✓ A partir du 22 mai 2020, ils ont été autorisés à accueillir dans certaines conditions, les campeurs « résidents » (c'est-à-dire les clients louant une parcelle à l'année) et les touristes « locaux » (c'est-à-dire résidant dans le département ou dans un rayon de 100 km du camping).

Elle précise en outre que le camping de Saâcy profite, en grande majorité, d'une clientèle « à l'année ».

Enfin, aucune règle contraignante n'impose à la commune l'obligation d'exonérer tout ou partie des loyers à percevoir.

Considérant qu'aucun élément nouveau ne vient étayer la demande de M. LUCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

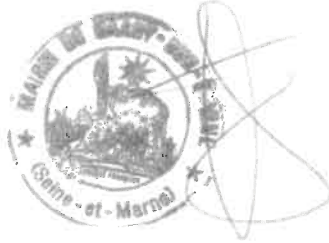
Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-07-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

REJETTE le recours gracieux sollicité par M. LUCAS et maintient sa délibération n°2021/03/06.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-07-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints
- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. POMMERY Terry – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/08

Protocole établissant un dispositif de « Participation citoyenne » sur le territoire de Saâcy-sur-Marne

Madame le Maire rappelle que pour lutter efficacement pour la délinquance, il est nécessaire d'associer les citoyens à cet objectif. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'adhérer au dispositif « participation citoyenne » qui met en place, encadre et évalue un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Une telle convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu l'instruction ministérielle du Ministre de l'Intérieur en date du 22 juin 2011,

Vu le projet de protocole entre la commune et les services de l'Etat,

Considérant le dispositif « Participation Citoyenne » visant à créer un partenariat entre l'Etat, la commune et ses citoyens référents en vue de prévenir tout fait délictueux sur la commune,

Considérant l'intérêt pour la commune et ses citoyens d'adhérer à ce dispositif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne » sur le territoire de la commune de Saâcy-sur-Marne,
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant (avenant...),

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-08-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints
- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. POMMERY Terry – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/09

**Acquisition de parcelles sur le chemin de Saâcy à Citry :
H1937, H1938, H1939**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs parcelles appartenant à M. et Mme BOURGEADE sont situées sur le domaine public communal. En conséquence, il convient de régulariser la situation et acquérir ces petites parcelles situées le long du chemin de Saâcy à Citry.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'acquisition des parcelles H1937 (15m²), H1938 (31m²) et H1939 (5m²), située sur le chemin de Saacy à Citry ainsi que sur le chemin des Feuchères, pour un montant de 500€.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'achat et tout document se rapportant au présent sujet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-09-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 26 JUILLET 2021

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 13

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
22/07/2021

Date d'affichage :
22/07/2021

L'an deux mil Vingt et un, le vingt six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
- Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. POMMERY Steeve – Adjoints
- Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. POMMERY Terry – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,
M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Absent :

M. BEZ Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU

Délibération n°2021/07/10

**Acquisition de plusieurs parcelles sur le territoire de la commune :
C433, A76, A361, B492, A465**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. COCHET, propriétaire foncier à Saâcy-sur-Marne souhaite vendre ses parcelles. Plusieurs d'entre elle sont intéressantes pour la commune. Le propriétaire a accepté une offre sur la base de 0,60€ du m² pour toutes les parcelles situées en zone Na de notre PLU. L'offre pour la parcelle située en zone Ne est au prix de 2€ du m² car cette parcelle pourra recevoir des équipements. Enfin, la parcelle A 465 se trouvant sur le domaine public, il est proposé une régularisation à l'euro symbolique. Toutefois, cette dernière appartenant à plusieurs propriétaires, Madame le Maire précise que la vente pourra ne pas se faire si un des héritiers s'y oppose.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'acquisition des parcelles suivantes :

Parcelle	Adresse	Contenance	Prix au m ²	Prix de la parcelle
C 433	Les Bourdeaux	1,71 a	0.60 €	102.60 €
A 76	La Vignette	4,60 a	0.60 €	276.00 €
A 361	Les Epinciaux	77,90 a	2.00 €	15 580.00 €
B 492	Le Bois à Viez	4,36 a	0.60 €	261.60 €
A 465	Avenue du Général Leclerc	0,14 a		1.00 €
TOTAL				16 221.20 €

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'achat et tout document se rapportant au présent sujet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 30/07/2021.

Publication du :
30/07/2021

Le Maire,
KATY VEYSSET



Accusé de réception en préfecture
077-217703974-20210726-2021-07-10-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021